



AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière,

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que lorsqu'il y a modification du calendrier, nous devons publier un avis de changement;

En conséquence,
Proposé par le conseiller Olivier Fournier;
appuyé par la conseillère Tammy Lloyd;
il est résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance du mois d'Octobre 2026 se tiendra le mardi 6 octobre 2026 à 19 h 00, à la salle municipale située au 1452, route 212.

DONNÉ À NEWPORT CE 15 juin 2026.

France Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, France Dumont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Newport, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce 15 juin 2026.

Donné ce 15 juin 2026.

France Dumont
Directrice générale
Greffière trésorière